



Consultation sur la

Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité

Observations/propositions de l'association Nature Midi-Pyrénées.

Créée en 1969, Nature Midi-Pyrénées, association régionale loi 1901 de protection de la nature, mène de nombreuses actions pour la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore de notre région. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles et une équipe salariée qui agissent en partenariat avec d'autres associations, collectivités et organismes publics, professionnels et particuliers, pour étudier, protéger la nature et sensibiliser à sa diversité et à son rôle.

Elle s'est ainsi donnée cinq missions qu'elle met en œuvre sur l'ensemble du territoire régional :

- **Protéger** les espèces sauvages et leurs habitats
- **Sensibiliser** les jeunes et les adultes au respect de la nature
- **Faire découvrir** la nature de notre région
- **Gérer** les espaces naturels pour pérenniser ou retrouver leur richesse écologique
- **Convaincre** les élus et l'administration de protéger ensemble notre patrimoine naturel

L'association Nature Midi-Pyrénées est basée à Toulouse et à Bagnères de Bigorre.

L'examen des documents soumis à consultation amènent plusieurs observations de la part de notre association :

I - Remarques sur les contenus :

1 – Sur la ligne stratégique présentée :

Nous nous félicitons du choix qui est fait de lancer cette stratégie à l'échelle du massif, en abordant la biodiversité comme partie intégrante du projet de développement du territoire. En effet, une vision globale, « holistique », en reprenant le terme employé dans l'introduction du document, permet de bien croiser les enjeux, définir des objectifs partagés et d'établir les priorités. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'évolution du titre qui, dans le document

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature

14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18

Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org

APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

d'octobre 2010, est « Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne » et devient « Propositions en vue d'une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité ». S'il est intéressant de parler de stratégie pyrénéenne par la notion d'appropriation qu'elle amène, il est inquiétant de voir que le mot de préservation a disparu en chemin pour ne laisser que celui de valorisation...sujet à beaucoup d'interprétations.

2 – Sur les priorités en matière de préservation de la biodiversité :

Nous confirmons l'intérêt d'une harmonisation et d'une coordination de l'ensemble des politiques et actions de préservation car la plupart sont interdépendantes. Sans remettre bien entendu en cause l'importance de plans ou d'actions ciblées sur les espèces menacées, car ils relèvent pour la plupart d'un caractère d'urgence, nous tenons à souligner que la protection la plus efficace passe par la préservation des milieux et par la recherche de la tranquillité pour les espèces sensibles. Dans tous les cas, il nous apparaît indispensable d'établir des priorités et des calendriers de mise en œuvre, notamment sur les plans de restauration des espèces menacées qui se trouvent à « des stades d'avancement très différents ». Citons en particulier la déclinaison pour le massif des Pyrénées de la Stratégie Nationale en faveur du grand tétras, qui doit faire l'objet d'un plan régional de préservation au niveau du massif et pour lequel aucun échéancier n'est prévu dans le document soumis à consultation.

Afin d'être en mesure d'établir ces priorités et calendriers d'action, il est indispensable de valoriser les informations apportées par le dernier inventaire ZNIEFF et de développer des indicateurs de suivi facilement mobilisables (par exemple les mousses, pour la caractérisation des vieilles forêts).

3 – Sur la gouvernance :

La volonté affichée de mettre en place un pilotage de la SPVB fondée sur un partenariat étroit avec les acteurs du territoire (Comité de massif et Comité consultatif d'élaboration et de suivi ou comité SPVB) est conforme à l'évolution des pratiques de gouvernance qui se mettent en place, depuis le Grenelle notamment. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'articulation des deux instances : dans le document nous voyons que le Comité de massif, doit « jouer un rôle central dans la mise en œuvre du dispositif et faire le lien avec l'Etat », et que l'instance consultative et technique (le comité SPVB) est chargée « d'élaborer les différents chapitres de la stratégie ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ». Avec ce type de fonctionnement bicéphale, ne risque-t-on pas de compliquer le pilotage ? Où se situera finalement le pouvoir décisionnel ? Il serait important que le comité SPVB ait une place importante dans la décision et que sa composition soit plus large que celle du comité de massif : il devra comporter des membres représentant tous les aspects de la biodiversité et ce, dans une logique d'équilibre des différents groupes d'appartenance. Notre expérience des diverses commissions en lien avec les espèces et espaces naturels, notamment les comités départementaux de chasse, les comités UTN, etc... dans lesquels la voie de la protection de la nature est largement minoritaire, nous amène à être inquiets sur ce point.

Ensuite, il s'agit de bien faire la part des choses entre le pilotage politique des actions inscrites dans la SPVB et les mises en œuvre proprement dites, intégrant des aspects scientifiques et techniques. Cette coordination ne doit en effet pas compliquer le

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature

14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18

Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org

APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

déroulement des actions au détriment de leur efficacité (exemple de la proposition de confier le suivi des PNA au Comité SPVB, qui ne nous paraît pas pertinente).

4 – Sur le déséquilibre entre les pistes d’actions :

Une stratégie de préservation doit prendre en compte la question de la biodiversité dans sa globalité. La richesse écologique du massif pyrénéen tient tout autant dans la qualité des milieux peu ou pas modifiés par l'homme, héritages de son histoire naturelle (histoire géologique, glaciations, climat), que dans l'apport d'une biodiversité originale dans les milieux façonnés par des siècles de vie paysanne et pastorale.

Or, dans le document principal, si le problème de la préservation de la biodiversité est bien posé dans sa globalité en introduction, dès le point « B », le document se focalise sur les milieux en relation avec les activités humaines (zones pastorales et forêts exploitées notamment), ainsi que sur les interactions entre activités humaines et biodiversité.

Sans remettre en cause la qualité des milieux issus des activités traditionnelles, sources de biodiversité, et donc le nécessaire travail visant à assurer du mieux possible leur maintien, il nous semble important de rééquilibrer la stratégie proposée. N'oublions pas que les Pyrénées s'illustrent par un fort taux d'endémisme et une grande diversité de biocénoses dont la dynamique n'a aucun lien avec les activités humaines. Cette richesse et sa fragilité appellent une vigilance toute particulière que nous ne retrouvons pas dans le document soumis à consultation. Cette tendance, déjà présente dans la politique française Natura 2000 et le plan « Ours », qui consiste à mettre en avant la seule biodiversité « fabriquée » par les hommes dans une posture quasi-idéologique, n'est pas acceptable et peut même amener à de fausses interprétations. Il est donc important de rééquilibrer le message, en mettant au même niveau la protection des milieux peu ou pas anthropisés, garante de la pérennité d'habitats écologiquement fonctionnels et donc d'une forte biodiversité. La complexité de ces milieux (au sens écologique) leur garantit une résilience face aux perturbations à venir. On peut citer les forêts anciennes, les zones humides, les cours d'eau préservés, les milieux rocheux, les habitats xérothermiques... Ces écosystèmes nécessitent une vigilance particulière et si besoin des mesures de protections adaptées. Ils représentent par ailleurs une richesse culturelle indéniable en montrant qu'il existe des endroits qui ne doivent rien à l'Homme et qui ne lui sont pas hostiles pour autant .

Pour cela, il nous paraît indispensable de rajouter dans le point « II – Les pistes d’action proposées », un 7^{ème} paragraphe spécifique intitulé par exemple :

« La protection des écosystèmes naturels, garant de la préservation de nombreuses espèces et des fonctionnalités écologiques », paragraphe incluant notamment une réflexion sur la mise en place d'espaces protégés .

5 – Sur la prise en compte de l'impact des aménagements en montagne :

Depuis 3 décennies, l'économie pyrénéenne s'est profondément modifiée, la dés-industrialisation et les difficultés du secteur agricole et pastoral ont eu pour conséquence une spécialisation dans l'accueil touristique et résidentiel de populations urbaines. Des aménagements de plus en plus lourds ont vu le jour et se sont multipliés sur toute la chaîne, affectant durablement les habitats et les populations de nombreuses espèces, dont les plus menacés.

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature

14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18

Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org

APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

Nous estimons que la stratégie présentée est bien timide dans sa prise en compte de l'impact des aménagements (touristiques, routiers, carrières, hydroélectricité) sur la biodiversité. Il serait notamment nécessaire de pouvoir évaluer l'impact cumulé des aménagements existants et en projet. Le comité SPVB devra également pouvoir se prononcer sur l'opportunité de tels projets en regard des objectifs assignés de préservation de la biodiversité.

6 – Sur les activités de loisirs :

Les sports d'hivers tels qu'ils sont pratiqués de nos jours provoquent de nombreuses perturbations sur les milieux naturels montagnards. Travaux lourds d'urbanisme, recours à la neige artificielle, végétation fortement endommagée, dérangement de la faune à une période de l'année où celle-ci est particulièrement vulnérable... sont autant d'atteintes qui passent inaperçues pour le vacancier venu pratiquer « un sport de nature » dans un environnement qu'il croit sauvage et préservé. Ce n'est malheureusement souvent qu'une nature affaiblie et factice, aux cicatrices masquées sous le blanc manteau neigeux.

Ce constat peut-être étendu à d'autres activités sportives et de loisirs, qui, si elles ne sont pas encadrées ou ne bénéficient pas de suffisamment de sensibilisation, peuvent générer de très fortes perturbations et dégradations. Ainsi, les pratiques de loisir, comme l'escalade, le canoë-kayac, la chasse et la pêche (alevinage) doivent bénéficier de la même attention par le comité SPVB que les activités économiques.

Au croisement de l'aspect forestier et de loisir, l'impact de l'ouverture ou du maintien de pistes forestières, et des perturbations de la faune qu'elles favorisent, doit aussi être étudié.

7 – Sur les espaces à protection forte :

La faible surface des espaces protégés eu égard à la grande richesse du massif n'a pas été relevée dans les documents préparatoires. Une réflexion particulière doit, à notre avis, faire partie des priorités d'une telle stratégie. Car ce sont ces milieux qui permettront à long terme la conservation de nombreux éléments caractéristiques des Pyrénées, au même titre que le maintien du pastoralisme. De plus, les espaces protégés participent, de part la qualité de leurs paysages naturels, à l'attrait qu'offrent les Pyrénées, vis à vis de montagnes « plus aménagées », comme les Alpes.

8 – Sur les politiques de réintroduction d'espèces :

La stratégie a pour ambition d'harmoniser les différentes politiques de préservation de la biodiversité dans les Pyrénées. Dans ce but, elle ne peut s'affranchir d'une réflexion de fond sur les politiques de réintroduction d'espèces disparues. Pour Nature Midi-Pyrénées, ces politiques ne sont pertinentes que s'il elles ont un effet sur les équilibres écologiques et ont un lien direct avec le maintien ou la restauration de l'écosystème concerné. Il faut également s'attacher à prendre en compte les causes de la disparition. En toutes hypothèses, ces opérations ne peuvent être envisagées que si elles ne donnent pas lieu à un interventionnisme exagéré. Ceci doit bien évidemment amener à exclure toute espèce qui n'aurait jamais fait partie des écosystèmes pyrénéens (mouflon par ex.), et doit permettre de statuer sur la pertinence de réintroduire une espèce disparue naturellement (gélinotte). Dans ce cadre, la réintroduction du bouquetin nous paraît particulièrement intéressante à examiner à divers égards : La disparition est récente et entièrement liée à l'homme ; le retour

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature

14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18

Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org

APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

naturel de l'espèce via les populations espagnoles dynamiques sera long mais est inéluctable ; le Bouquetin (non chassé) pourrait aider, dans une certaine mesure, à la restauration d'un écosystème soumis à la déprise agricole (zones rocheuses de piémont, zones intermédiaires) et affaibli en terme de populations d'herbivores sauvages (forte pression de chasse). Par ailleurs il assurerait la présence d'une biomasse supplémentaire permettant de limiter la pression des carnivores sur le cheptel domestiques, et assurant un apport de nourriture aux charognards dont certains nécessitent aujourd'hui des programmes de soutien alimentaire.(gypaète). D'un autre coté, une telle opération impliquerait des efforts importants en matière de communication, afin de ne pas renforcer encore la doctrine de la nécessaire intervention de l'homme pour réguler la nature....

II - Remarques spécifiques sur la rédaction:

Certains passages du document, dont la rédaction a son importance quant à la définition des objectifs de la stratégie, sont à revoir :

Document « Propositions en vue d'une stratégie... »

Introduction :

P.2 – paragraphe 1 :

Aux trois raisons invoquées pour expliquer la richesse des Pyrénées, il faudrait en rajouter une 4^{ème} :

- sur le caractère montagnard qui, en limitant la densité humaine ainsi que les activités ou aménagements à fort impact sur le milieu naturel, ont permis le maintien d'écosystèmes et d'espèces disparus ailleurs, notamment en zone de plaine.

P.2 – paragraphe 2 :

On peut lire « *elle peut faire l'objet de menaces notamment dues aux activités humaines si des modifications sont apportées dans les modes de gestion qui ont permis sa conservation* ».

Cependant, il est fait abstraction à ce niveau des activités humaines et des aménagements qui sont d'ores et déjà à l'origine d'une érosion de la biodiversité sur le massif . Ceci pourrait laisser entendre que les activités humaines actuelles n'ont qu'un impact positif sur la biodiversité du massif.

P.4 par. 8 :

« *Chaque travail...prendra en compte nécessairement les pratiques agricoles et forestières favorables à la ...* ». D'accord mais la stratégie devra aussi mettre en évidence les actions défavorables et proposer des mesures pour atténuer ou supprimer l'impact négatif vis à vis de la biodiversité.

Annexe 2

(paragraphe 3)

On peut lire « *Sous nos latitudes, le nombre d'espèces est généralement plus important en milieu ouvert* ». Cette affirmation nous paraît pour le moins arbitraire, elle ne doit être

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature

14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18

Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org

APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

laissée ici que s'il est fait référence aux études la confirmant. De toute façon, la biodiversité ne se limite pas uniquement au nombre d'espèces mais également à la diversité intra-spécifique (génétique) et écosystémique, ce qui la rend quasiment impossible à quantifier, et par là même de hiérarchiser les écosystèmes de ce point de vue.

Plus loin, il est affirmé « *espèces floristiques et faunistiques spécifiques qui ne pourraient se maintenir « naturellement » sans cette intervention humaine* ».

S'il est vrai que les activités humaines favorisent les espèces liées aux milieux ouverts, ces espèces pourraient se maintenir naturellement comme elles l'ont fait jusqu'à l'arrivée des hommes en montagne, notamment grâce à la présence d'ongulés en densité naturelle.

Il ne s'agit pas pour nous de nier ou critiquer le rôle de l'homme, mais d'éviter de diffuser des informations erronées qui pourraient conduire à des décisions inopportunes. C'est le terme *maintenir* qui est à modifier ou à atténuer.

1.2 Le capital écologique des Pyrénées repose sur un équilibre fragile

On peut lire : « *difficultés qui sont à l'origine de fermeture des milieux et de précarisation de la biodiversité* » : il ne faut pas généraliser, la fermeture des milieux n'implique pas forcément une diminution de la biodiversité car elle favorise des espèces de milieux forestiers ou intermédiaires, une biodiversité différente mais pas plus « précaire ».

Plus loin, « *aussi constate-t-on un vieillissement de la ressource combiné à des difficultés grandissantes de régénération de la forêt ...* ».

Dans ce paragraphe qui s'intitule rappelons-le « *Le capital écologique des Pyrénées repose sur un équilibre fragile* », cette phrase peut laisser penser que le vieillissement de la forêt est négatif pour l'équilibre écologique, alors que ce n'est vrai que pour l'aspect économique. La biodiversité, au contraire, bénéficie de ce vieillissement qui doit donc être maintenu voire favorisé dans un certain nombre de cas (forêts de fort intérêt naturaliste ou dont l'exploitation est économiquement non viable par exemple)

2.2 Gestion forestière :

Même remarque que précédemment, l'expression « *ce vieillissement marqué des peuplements conduit à préconiser un rajeunissement vigoureux...* » n'a de sens que dans une vision économique de la forêt qui n'est à aucun moment contrebalancé dans ce paragraphe et donne à penser que ce « rajeunissement » pourrait faire partie des pistes de la Stratégie.

Annexe 3

Tableau paragraphe 8 :

Les PNR et l'aire d'adhésion du PNP sont inclus dans les Espaces protégés alors qu'ils n'en ont pas toutes les caractéristiques, en tout cas pas au même niveau que les autres espaces puisqu'ils ne font pas l'objet de mesures particulières de protection.

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature

14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18

Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org

APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047

III – Participation de Nature Midi-Pyrénées :

Par cette contribution, nous souhaitons vous faire part de notre souhait de participer activement à la stratégie et plus particulièrement au comité SPVB. Concernant la déclinaison des actions plus spécifiques, nous sommes fortement impliqués dans les programmes suivants :

- Lézard des Pyrénées (rédacteurs du PNA et opérateur du programme européen POCTEFA pour le volet Lézard des Pyrénées)
- Plan Ours (opérateurs d'un programme de sensibilisation sur les Hautes-Pyrénées, membres du réseau ours brun, membres de Cap Ours)
- Rapaces nécrophages dans le cadre de Pyrénées Vivantes
- Inventaires Chouette de tengmalm et Pic à dos blanc
- Participation au Comité de suivi du PNA « Aster des Pyrénées ».

A Toulouse, le 14 février 2011

Le Président



Jérôme CALAS

NATURE MIDI-PYRENEES

Association régionale de protection de la nature
14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél. 05 34 31 97 32 - Fax 05 62 26 19 18
Site : www.naturemp.org - e-mail : contact@naturemp.org
APE 9499Z – SIRET 32316822900033 – N° Préfecture 7.047